



Revalorisation des métiers de l'éducation

La revalorisation du métier d'enseignant est un engagement du Président de la République.

Cette revalorisation doit, pour le SNES, permettre une amélioration substantielle des conditions de rémunération et de service de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré.

Compte tenu de l'importance de la dégradation subie, ces dernières années, par nos professions et en raison de l'importance des effectifs concernés, le SNES est prêt à s'inscrire cette revalorisation dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

A ce jour aucun plan de revalorisation n'est discuté. Aucune négociation d'ensemble n'est ouverte.

Les engagements chiffrés pour 2008 n'ont pas été tenus.

Il a été dit à plusieurs reprises, en particulier par le président de la République, que la moitié des crédits dégagés par les suppressions d'emplois seraient destinés à la revalorisation.

Si le SNES a toujours récusé ce « donnant-donnant » contraire aux demandes d'amélioration et de transformation du système éducatif qu'il avance, il ne saurait accepter que le gouvernement ne se contente que d'effets d'annonce.

Cet engagement, compte tenu des suppressions d'emplois dans le second degré en 2008 aurait dû conduire chaque année, à partir de 2008, à consacrer **plus de 106 millions d'euros** à la revalorisation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré. On est très loin du compte.

Les seules mesures prises en 2008 ont été :



- ✦ **L'augmentation du nombre d'accès à la hors classe** pour les différents corps du second degré. Cette mesure très positive, que nous réclamions, coûte en année pleine **8 millions d'euros**.
- ✦ **La rémunération de la participation à l'accompagnement éducatif pour les CPE et les certifiés documentalistes**. Cette mesure de justice est difficile à chiffrer, elle dépendra de l'engagement de ces personnels dans le dispositif appelé à être généralisé dans les collèges à la rentrée.
- ✦ **Le versement d'une prime annuelle de 500€ aux enseignants acceptant plus de 3 heures supplémentaires**. Cette mesure est inacceptable à plusieurs titres. D'abord parce qu'elle vise à faire accepter à tout prix par les enseignants la masse d'heures supplémentaires créées au budget 2008 en lieu et place de 3500 emplois. Ensuite parce qu'elle vise à renforcer la rémunération des enseignants déjà les mieux rémunérés. Son

coût élevé **20 millions d'euros**¹, alors qu'aucune autre mesure de revalorisation engageant de tels crédits n'a été mise en œuvre, la rend d'autant plus inacceptable. Cette mesure se fait donc au détriment d'une revalorisation équitable bénéficiant à l'ensemble des enseignants.

Par ailleurs, ces mesures continuent à écarter de façon inacceptable les CO-Psy (BAC+5) comme les personnels de surveillance rémunérés pour ces derniers au niveau du SMIC pour un recrutement à BAC, voire BAC+2.

Pour 2009 aucune discussion n'a eu lieu dans le cadre de la préparation du budget.

La suppression de 4500 emplois dans le second degré devrait, à partir de 2009, dégager, dans la logique gouvernementale, 70 millions d'euros par an.

La seule perspective qui semble se dessiner est l'attribution d'une prime de 1500€ aux nouveaux enseignants entrant dans le métier (8700 par an). Cette mesure est réclamée par le SNES depuis plusieurs années, en particulier pour leur permettre de s'installer et s'équiper. **Le coût de cette mesure est 13 millions d'euros.**

Dans les négociations dont l'ouverture s'impose rapidement, le SNES défendra l'ensemble de ses demandes pour une revalorisation d'ensemble de nos professions. Cela signifie :

- ✦ des mesures de rattrapage en matière de rémunérations et de carrières,
- ✦ des mesures d'amélioration des conditions de travail ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'évolution du métier, des étapes de la carrière et des situations diversifiées,
- ✦ un véritable droit à la formation continue et à la respiration professionnelle,
- ✦ des possibilités réelles de mobilité et de reconversion professionnelles.

¹ Sur la base du nombre d'enseignants dans cette situation en 2007-2008 (plus de 40000 enseignants soit 10% des enseignants du second degré)